

JEUDI 7 JUILLET 2011

CONFERENCE THEMATIQUE : L'ENERGIE DANS LA LOI OUDIN-SANTINI - UN NOUVEAU CHAMP POUR LA COOPERATION DECENTRALISEE

La loi Oudin-Santini a été élargie au secteur de l'électricité en décembre 2006, elle est également appelée « 1 % énergie ». Alors que le volet eau connaît un franc succès, les possibilités de ce « 1 % énergie » demeurent largement sous-exploitées.

La conférence avait pour objet de faire le point sur les utilisations qui peuvent être faites du 1 % énergie, d'identifier les différents acteurs qui coexistent sur les projets.

Coprésidence de séance : **Jean BESSON**, *sénateur de la Drôme, président du Syndicat départemental d'énergies de la Drôme et président du groupe thématique « Énergie » de Cités Unies France*

Sans électricité, comment conserver les aliments ? Communiquer avec ses voisins ? Comment développer une activité économique ? Comment se soigner (conserver les vaccins, alimenter en énergie un dispensaire) ?

Cette réunion marque le lancement du groupe thématique « Énergie », dont la création a été entérinée par le bureau exécutif de Cités Unies France.

Durant le XX^e siècle, l'énergie et particulièrement l'arrivée de l'électricité ont été des moments très importants pour le développement des territoires ruraux.

Les syndicats locaux dits primaires d'électricité datent des années 1920-1930. Ce sont les premières intercommunalités. Cette ancienneté est très intéressante, elle assure un savoir-faire reconnu. À l'heure de la mondialisation, il faut réfléchir à la manière de réaliser au niveau global, ce qui avait été fait au niveau local, et ce avec des énergies alternatives.

Aujourd'hui, la conservation énergétique est une compétence maîtrisée par les pays développés. Les pays en voie de développement peinent à prendre le pas ; le taux moyen d'accès à l'électricité est de 30 % en Afrique et se concentre essentiellement sur les zones de l'Afrique du Nord, et en Afrique du Sud. La pauvreté n'explique pas tout : une volonté politique forte est indispensable. En France, il y a eu une politique volontariste en termes d'accès à l'énergie : aujourd'hui, 98 % de la population a accès à l'électricité.

Jean-Bernard DAMIENS, *vice-président de la région Limousin, délégué au développement durable, à l'environnement et au cadre de vie*

« Les interactions directes, immédiates ou différées de nos actes, de nos modes de vie, de nos politiques, nous rappellent que nous sommes dans un système fermé et lié. »

La question énergétique est l'un des grands thèmes oubliés lors de l'élaboration des objectifs du millénaire, alors que les répercussions sur le changement climatique qui en résultent concernent l'ensemble de la planète et sont en lien direct avec la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.

2012 a été déclarée « Année internationale de l'énergie durable pour tous » par les Nations unies, c'est pourquoi il est important que les collectivités s'engagent dans ce domaine dans leurs coopérations, tant l'énergie est un levier pour la réduction de la pauvreté.

Suite au constat général d'une sous-utilisation des possibilités offertes par la loi Oudin-Santini, il importe aujourd'hui que cet outil, à l'usage des collectivités territoriales, soit mieux connu. L'énergie pourrait devenir l'un des axes majeurs de la coopération décentralisée.

La question énergétique revêt différents enjeux : limiter le réchauffement climatique (éviter de brûler des énergies fossiles), trouver d'autres ressources énergétiques face à l'augmentation des prix des énergies fossiles, éviter les productions énergétiques dont on ne connaît pas les conséquences (nucléaire, gaz de schiste), aller plus loin que le Protocole de Kyoto, augmenter le taux moyen d'accès à l'électricité en Afrique.

En France et en Europe, des plans climats ont été élaborés et des schémas régionaux « climat-énergie » doivent être produits pour 2012.

Pourquoi et comment utiliser le dispositif 1 % énergie de la loi Oudin-Santini ?

Denis Dangaix, chef de projet solidarité internationale de l'ARENE Île-de-France et **Hervé Gouyet**, président d'Électriciens sans frontières, promoteur de l'amendement Pintat

La thématique énergétique implique des projets transversaux et permettrait de pallier les problématiques de la déforestation cruciale dans le Sud, d'améliorer l'accès aux soins et à l'éducation, ou faciliterait la vie des populations.

L'exemple des récentes émeutes à Dakar pour protester contre les délestages montre l'importance d'un accès continu et viable à l'énergie : « Peut-on réellement parler d'accès à l'électricité avec deux heures par jour de disponibilité ? »

- Retour sur les projets déjà élaborés sur le thème de l'énergie

La facilité énergie est l'un des financements possibles pour les projets liés à l'énergie. Dans un récent rapport, il a été constaté que 669 projets ont été soumis à ce programme, dont 73 par des collectivités. Dans les projets retenus, cinq concernaient directement des ACP ou bien des collectivités territoriales françaises, contre deux en 2010. Ce qui montre l'intérêt grandissant pour cette thématique.

Le 1 % énergie a été élaboré pour permettre aux collectivités territoriales d'utiliser leurs compétences énergétiques dans le financement de projets de solidarité internationale. 80 % des collectivités territoriales sont potentiellement éligibles à ce dispositif puisqu'elles gèrent cette compétence directement sur leur territoire. Pour utiliser le 1 % énergie, il faudrait que le syndicat départemental soit informé d'un projet.

Les syndicats n'ont pas attendu la loi de 2006 pour mettre en place des projets énergétiques avec plus de vingt projets réalisés. Aujourd'hui, 20 % d'entre eux se servent du 1 % énergie.

Il est aujourd'hui encore un peu tôt pour déterminer le montant que peuvent représenter les projets énergétiques ; le dispositif est relativement neuf et aucune étude n'a été faite pour déterminer les résultats de ce type de projet.

- L'exemple d'Électriciens sans frontières

L'association a pour objectif de favoriser l'accès à l'énergie dans les pays en voie de développement. Pour ce faire, elle mobilise les compétences de ses bénévoles, professionnels du secteur électrique.

Électriciens sans frontières distingue ce qui relève d'une logique d'entreprise d'une logique de solidarité. La première ne favorise pas la mise en place de systèmes électriques dans les zones périurbaines et rurales, car cette démarche est perçue comme non rentable dans un modèle économique classique. Ces deux zones sont pourtant celles où l'accès à l'électricité représente un enjeu de développement majeur. Électriciens sans frontières a choisi d'y concentrer son action.

Outre les actions en faveur du développement, l'association identifie l'émergence de besoins en situation de crises humanitaires. Le cas d'Haïti est édifiant. Avant le séisme de janvier 2010, la majorité des Haïtiens n'avait pas accès au réseau électrique faute d'infrastructures et ceux raccordés souffraient de coupures fréquentes dues à la défaillance des installations existantes. La population s'éclaire donc principalement à la bougie ou utilise des lampes à kérosène. Après la catastrophe qui plongeait l'ouest du pays dans le noir, Électriciens sans frontières a intensifié son action en Haïti et a entamé des discussions avec les collectivités territoriales haïtiennes afin de connaître leurs besoins prioritaires. L'association a ainsi initié un projet d'un éclairage solaire urbain qui est soutenu financièrement par des syndicats d'électrification, des collectivités, des entreprises et des bailleurs institutionnels.

Même si l'accès à une électricité durable permet de réduire l'utilisation de solutions dangereuses, participe à la protection de l'environnement et au développement, la mise en place d'infrastructures électriques fait appel à des processus longs. Aussi, l'association se propose, dans les zones les plus reculées, de substituer à l'utilisation de bougies et autres énergies dangereuses, polluantes et/ou chères, des lampes LED rechargeables. Dans cette perspective, un système de recharge collective a été élaboré pour encourager l'émergence d'opérateurs électriques locaux et l'aide au développement d'une économie locale.

Quels peuvent être les acteurs à solliciter ?

Les bailleurs de projet énergie peuvent être très divers en fonction des besoins et des attentes des collectivités concernées. La conférence a donné la possibilité à deux de ces financeurs – l'un privé, l'autre public – d'exposer leurs programmes.

Laure VINÇOTTE, déléguée responsabilité sociétale à la Direction de la stratégie et du développement durable, représentant Denis Simonneau, conseiller diplomatique de GDF SUEZ

GDF SUEZ est une entreprise qui fournit de l'énergie, de l'eau, et des services d'assainissements, elle compte 220 000 employés aujourd'hui répartis dans soixante-dix pays.

GDF SUEZ a mis en avant sa volonté de résoudre les problèmes d'accès à l'énergie ; son combat commence en France à travers des programmes nationaux, pour s'étendre au reste du monde. L'entreprise souhaite travailler en partenariat avec des collectivités locales sur des projets liés à l'énergie.

Sur le territoire national, un programme spécifique, « Easy Gaz », a été mis en place ; GDF SUEZ mise sur l'expertise des bailleurs sociaux français pour mobiliser et sensibiliser les populations à l'économie d'énergie, entre autres.

À l'international, le programme « rassembleurs d'énergie » a vu le jour. L'objectif est de contribuer à la réduction de la précarité et de la pauvreté énergétiques en participant au développement économique et social des territoires du Sud par l'accès à l'électricité. Pour réaliser cet objectif, GDF SUEZ met à contribution ses deux principaux domaines de compétences :

- le raccord des territoires en énergies à faible émission de CO₂ ;
- l'optimisation de la consommation d'énergie.

Afin de financer ces projets, GDF SUEZ a instauré trois leviers d'actions, fonctionnant en synergie pour répondre au mieux aux attentes du terrain et des populations :

- Le fonds Rassembleurs d'énergies qui finance des projets à finalité sociale, viables économiquement et portés par des entrepreneurs sociaux. Il a été établi dans une volonté de passer d'un désir philanthropique à des projets d'entrepreneuriat social. Ces investissements n'ont pas vocation à ouvrir de nouveaux marchés pour le groupe.
- La Fondation GDF SUEZ qui finance des projets portés par des associations ou des ONG à travers son programme « Énergies solidaires ».
- Le mécénat de compétence, en partenariat avec trois associations indépendantes que sont Energy Assistance, Codegaz et Aquassistance, qui offre une assistance technique et managériale. Les projets sont directement soumis par les porteurs de projets auprès d'un comité de sélection.

Philippe MARTINET, *sous-directeur du climat et de l'énergie, direction générale de la mondialisation, MAEE*

1,6 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité, et 550 000 vivent en Afrique, constat à l'origine de l'initiative Paris-Nairobi.

À Copenhague, les pays développés se sont engagés à prêter 30 milliards de dollars entre 2010 et 2012 pour faire de l'adaptation ou de l'atténuation dans le domaine de l'énergie.

L'idée étant de passer à 100 milliards de dollars par an en 2020.

Le problème est que malgré la présence de financement disponible, les projets d'accès à l'énergie n'apparaissent pas, notamment en raison du déficit de capacité, du manque de ressources humaines et techniques et à des blocages en termes de gouvernance (tarifications, relations avec les administrations de tutelles, modes de gestions des marchés, etc.).

Au sein du MAEE, la direction générale de la mondialisation (DGM) est chargée des grandes problématiques mondiales. En son sein a récemment été créée la sous-direction du climat et de l'énergie.

En parallèle, la France, qui préside en 2011 le G8 et le G20, a souhaité faire de l'accès à l'énergie en Afrique une priorité.

Lors de la 16^e Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (Cancún, décembre 2010) est née l'initiative KENYA-FRANCE sur l'accès aux énergies propres pour l'Afrique et les pays vulnérables aux changements climatiques.

Une déclaration a été signée en avril 2011 à Paris, lors de la conférence de lancement de cette initiative, coprésidée par le Premier ministre kenyan Raila Odinga et la ministre française de l'Écologie, Mme Kosciusko-Morizet. Un groupe pilote constitué du Maroc, de l'Afrique du Sud, du Congo, du Sénégal et de l'Argentine, a pour mission :

- d'apporter un soutien politique pour faciliter le financement de projets d'énergies propres ;
- de contribuer à la conception et à la mise en place de mécanismes financiers appropriés ;
- de favoriser la réalisation rapide de projets prioritaires d'énergies propres, identifiés dans le cadre des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMAs), en aidant à l'écriture et la conception de ces projets.

Cette première conférence a réuni vingt-sept ministres, principalement africains, aux côtés d'entreprises et de bailleurs de fonds, mais aucune collectivité, dont l'implication serait pertinente.

La DGM souhaite, de fait, impliquer plus d'investisseurs privés dans son processus de projet afin de pallier les manques de ressources humaines sur le terrain. Elle souhaite, dans le même temps,

établir un premier contact avec les collectivités françaises intéressées par son programme. Cela dans la perspective de créer une plateforme collaborative génératrice de projets.

La direction ne fait pas de promesse de subvention, mais souhaite recevoir des propositions de projets à porter auprès des bailleurs déjà en contact avec elle.

TROIS IDÉES CLEFS

- La question énergétique est un problème mondial, car les changements climatiques concernent toute la planète. Or, l'accès à l'énergie a été oublié dans les OMD alors que c'est une fonction transverse. En attendant, près de 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'électricité, et les 5,5 milliards l'ont de manière inégale. 2012 a été déclarée « Année internationale de l'énergie durable pour tous », faisant de cette thématique un enjeu majeur de lutte contre la pauvreté et de développement économique.

- Il y a un énorme gâchis d'énergie au nord qui pourrait être redistribuée au sud. Sans toucher à notre confort, il serait possible de donner l'accès à ceux qui ne l'ont pas ; il devient donc essentiel de trouver des solutions alternatives aux productions énergétiques actuelles.

- Cette question devrait constituer un axe clé de la coopération décentralisée ; pour ce faire, de multiples acteurs coexistent et peuvent être sollicités dans le domaine de l'énergie : associatif, institutionnel ou encore privé. Ou encore, la coopération décentralisée pourrait soutenir l'élaboration de plans climat d'accompagnement pour les pays du Sud, comme il en existe déjà au nord.